

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMME-VESLE EN DATE DU 04 AVRIL 2023

www.somme-vesle.fr

Date de convocation: 28 mars 2023

Sous la présidence de Freddy MELLET, Maire

Secrétaire de séance : CLOWEZ Julien

Membres présents : MELLET Freddy, MAS Julien, LE ROSSIGNOL Tatiana, COLLERY Benoit, DUPUIS

Michaël, GIROD Sébastien, ROUX Sébastien, WERLE Lionel, CLOWEZ Julien

Absent(s) excusé(s): DENOYELLE Charline ayant donné procuration à DUPUIS Michaël

Procuration: 01

Quorum: 10

Ordre du jour de la séance

- Approbation du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif 2022
- Affectation des résultats
- Vote du taux des impositions
- Vote des subventions
- Vote du budget primitif 2023
- Délibération fixant le montant demandé lors des repas de conseil
- Délibération fixant le montant du prix de vente du terrain en face de la mairie
- Informations diverses
- Questions diverses

Délibération n°2023_04_001 COMPTE DE GESTION

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

ADOPTÉE: 9 voix pour, 1 abstention

Délibération n°2023_04_002 COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2022 après présentation des chiffres.

ADOPTÉE : 8 voix pour, 1 abstention. Il est précisé que cette délibération est prise en l'absence du maire sorti.

Délibération n°2023_04_003 AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil vote l'affectation des résultats : report en section de fonctionnement 118 302.71€, besoin de financement 158 449.71€

ADOPTÉE: 10 voix pour

Délibération n°2023_04_004 VOTE DES TAUX

Le conseil décide de modifier les taux des impositions tels que :

	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
Foncier bâti	192 200	30.68	58 967
Foncier non bâti	149 300	6.28	9 376
Taxe d'habitation	4 848	11.97	580
Cotis. Foncière Entreprises	11 600	9.27	1 075
		TOTAL	69 998 €

ADOPTÉE: 9 voix pour, 1 abstention

Délibération n°2023_04_005 VOTE DES SUBVENTIONS

A la question : donne-t-on une subvention aux associations cette année ?

REJET: 2 voix pour donner, 5 voix contre donner, 3 abstentions

Le conseil décide de ne donner une subvention qu'à deux associations relevant du caractère obligatoire : ACPA et AGM les Charmilles

Délibération n°2023 04 006 VOTE DE LA SUBVENTION ACPA

Le conseil municipal décide d'attribuer la subvention de 114€ suivant le barème de la fourrière.

ADOPTÉE: 10 voix pour

Délibération n°2023_04_007 BUDGET PRIMITIF

Le conseil adopte le budget primitif qui s'équilibre à la somme de 299 146€ en section de fonctionnement et 501 044.87€ en section d'investissement

ADOPTÉE: 10 voix pour

Délibération n°2023_04_008 FIXATION TARIF REPAS DE CONSEIL

Le conseil décide de fixer le tarif demandé aux participants des repas organisés par le conseil municipal à 30€

ADOPTÉE: 10 voix pour

Délibération n°2023_04_009 TARIF DE VENTE DU TERRAIN EN FACE DE LA MAIRIE

Le conseil décide de fixer le tarif de vente de la parcelle A à 73 000€ soit 39.93€/m2

ADOPTÉE: 10 voix pour

Informations diverses

Commission de contrôle des listes électorales :
 Le renouvellement des membres s'établit comme suit : Werle Lionel, Mandin Jean-Claude,
 Lallement Thierry, Arnould Lionel, Ducrot Michel

• Commission finances : réunion deux fois par an

La séance est levée à 23h45

	SIGNATURES		
OBSERVATIONS	Secrétaire de séance	Maire	